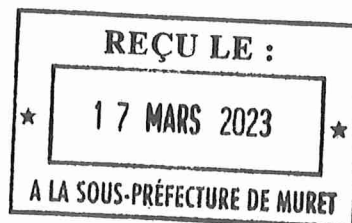


MAIRIE
DU
FOUSSERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 mars 2023

DOSSIER N° 2023-08 A : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mmes LAFARGUE Claudine - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme NAUSSAC Frédérique
M. MARTINIE Laurent ayant donné procuration à M. BELMONTE José
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TORILLION Martine.

M. le Maire cède la présidence à M. BAÑULS 1^{er} adjoint pour l'approbation du compte administratif 2022.

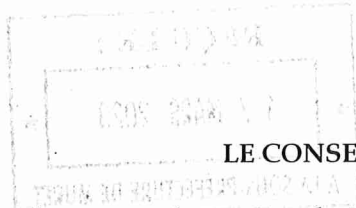
Après avoir énoncé les données du compte administratif 2022 qui est conforme au compte de gestion de Mme la trésorière, M. Cédric BAÑULS maire-adjoint demande au conseil municipal de passer au vote du Compte Administratif 2022 dont le résultat est le suivant :

FONCTIONNEMENT 2022

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 1 791 611,40 € |
| Recettes : | 1 951 608,10 € |
| Résultat exercice 2022 : | 159 996,70 € |
| Report exercice antérieur : | 124 835,19 € |
| Résultat clôture 2022 : | 284 831,89 € |

INVESTISSEMENT 2022

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 442 660,59 € |
| Recettes : | 336 026,83 € |
| Résultat exercice 2022 : | -106 633,76 € |
| Report exercice antérieur | 332 861,37 € |
| Résultat clôture 2022 : | 226 227,61 € |



LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le compte administratif 2022 présenté ci-dessus.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 13 mars 2023

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE



- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.